

# COMBAT

# OUVRIER

MENSUEL COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE  
(TROTSKYSTE)

Pour la construction d'un parti ouvrier  
révolutionnaire  
en Martinique et en Guadeloupe

MEETING CONTRE LA RÉPRESSION AUX ANTILLES

#### TEXTES

- Le vrai visage du colonialisme français
- Une répression parfois brutale, parfois insidieuse
- Nécessité de l'organisation indépendante du prolétariat

## LE VRAI VISAGE DU COLONIALISME FRANÇAIS

A en croire l'état français, les Antilles sont des départements français !

Et il n'y a guère que quatre ou cinq ans que l'on n'apprend plus aux jeunes écoliers des classes primaires, que nos "ancêtres sont les Gaulois" !

Une partie de la grande presse de France, dans une multitude d'articles, les représentants du gouvernement, sur place ou... saisonniers tel MESSMER, dans chacun de leurs discours, nous répètent à satiété et sur tous les tons que nous sommes maintenant "Français à part entière" !

Là-dessus nous devons dire que nous, "COMBAT OUVRIER", malgré notre jeune expérience, nous avons pu apprécier largement tout le mensonge, toute l'hypocrisie de ceux qui nous assurent que nos pays bénéficient du statut de département français.

Car enfin, imaginez un instant un journal vendu librement, mettons dans le département de la Seine. Et que ce journal transporté en Lozère par exemple, verrait sa diffusion soumise à des barrières douanières, censurée et interdite.

Aussi impensable que cela puisse vous paraître, c'est exactement ce qui arrive à notre journal "COMBAT OUVRIER". Notre journal vendu librement en de nombreux points ici à PARIS, département français de la Seine, une fois transporté dans cet autre "département français" qu'est soi-disant la GUADELOUPE, se voit saisi par la police Air-frontières sur ordre du préfet.

Et le cas de "COMBAT OUVRIER" n'est pas un cas isolé.

2.000 disques reproduisant une conférence en créole - qui est la langue parlée par toute la population aux ANTILLES - ont été saisis, toujours sur ordre du préfet, et sont bloqués depuis deux ans.

Mensonges et hypocrisie d'une part, tracasseries policières d'autre part, ne visent qu'à masquer un fait : celui de l'existence aux ANTILLES d'une situation coloniale avec tout son cortège d'arbitraires.

L'état français qui tient à perpétuer sa domination dans ses dernières colonies y interdit la moindre des libertés démocratiques qu'il est tenu de respecter en FRANCE pour masquer l'exploitation des travailleurs français.

La liberté d'expression, de circulation, le droit de presse sont ainsi bafouées de façon à annihiler toute possibilité de cristallisation d'un courant de protestation autour des droits les plus élémentaires des travailleurs, même s'ils sont prévus par les dispositions légales en vigueur en FRANCE, et interdire à fortiori le regroupement d'un courant de propagande et d'actions révolutionnaires.

Les contrôles routiers et les fouilles de véhicules effectués de jour comme de nuit par des forces d'intervention en tenue de campagne et fusil à la main, se multiplient surtout à l'approche du séjour d'un homme d'état, fouilles accompagnées d'interrogatoires du style "Qu'est-ce que vous faites dehors à cette heure-ci ?"

Le ministre des D.O.M. (qu'il s'agisse du MESSMER en exercice ou de tout autre) se méfiant du sens de l'hospitalité des travailleurs antillais, n'oublie jamais de se faire précéder par un fort contingent de militaires. De plus, le jour de son arrivée, nul ne peut pénétrer dans l'enceinte de l'aéroport, gardé et quadrillé par les forces de l'ordre, s'il ne peut présenter sa carte d'invitation à venir accueillir le haut-fonctionnaire concerné, (de telles cartes d'invitation sont délivrées par la Préfecture ou par l'UDR) ou s'il ne peut faire la preuve qu'il travaille à l'aéroport.

Les déploiements de force (CRS, militaires) sur les routes, à titre d'avertissements et l'activité incessante des flics en civil, des R.G., bien loin de "calmer" la population ont créé une atmosphère de suspicion, de tension et de révolte contenue.

Contrôle policier également sur les fonctionnaires nommés aux Antilles. L'opinion publique française a été longuement informée à partir du cas du professeur Yves LEBORGNE, puis des autres grévistes de la faim, du problème des fonctionnaires antillais qui sont purement et simplement exilés en France, sur simple décret préfectoral à partir du moment où ils ont, pour reprendre le texte de l'ordonnance du 15 octobre 60, "un comportement de nature à troubler l'ordre public". Texte de loi colonialiste et arbitraire s'il en est, le préfet étant seul juge du moment où un "comportement" commence à être de "nature" à troubler son sommeil colonialiste baptisé "ordre public" !

Mais si la mobilisation relativement importante de l'opinion publique française a contraint le gouvernement à hésiter et à reculer sur le cas particulier du professeur LEBORGNE, il convient de noter que d'une part, ce professeur, lorsqu'il s'est présenté au vice-rectorat de la Guadeloupe pour demander quel poste lui avait été attribué, s'est vu signifier qu'aucune instruction le concernant n'avait été reçue de Paris. D'autre part, Yves LEBORGNE n'était que l'un des vingt et un fonctionnaires touchés par l'ordonnance du 15 octobre 60 et le problème des autres grévistes de la faim pour ne citer qu'eux, reste posé.

Les fonctionnaires français qui refusent de se faire les complices inconditionnels du colonialisme ne sont d'ailleurs pas mieux lotis que leurs collègues antillais. Mr Alain Menel, nommé vice-recteur en Martinique fut tellement indigné de l'état de choses régnant aux Antilles qu'il écrivit quelques articles décrivant la réalité coloniale dans les "Temps Modernes". Il fut rappelé immédiatement en France, rétrogradé, et à notre connaissance enseigne quelque part dans son pays.

Voilà

Voilà quelques aspects de l'ordre colonial qui règne aux Antilles.

Ces aspects touchent plus ou moins la quasi totalité des couches sociales des Antilles. Mais ce sont les classes travailleuses, ouvriers des villes et des campagnes, petits planteurs, qui ont supporté le poids écrasant du système colonial. Car, outre l'oppression politique, ils subissent toute l'exploitation, toute l'oppression sociale, propre à toutes les classes exploitées du monde, mass aggravée par les liens de sujétion coloniale.

Car en fin de compte, c'est avant tout afin de permettre une sur-exploitation des ouvriers qu'un tel système colonial est maintenu.

Les capitalistes, réalisent des profits encore plus grands qu'ils n'auraient pu le faire en France en payant au rabais leurs travailleurs et en leur imposant des conditions de travail draconiennes.

Prenons le taux du SMIG par exemple ! Somme ridiculement insuffisante en France "métropolitaine", elle est encore plus basse aux Antilles (560 F contre 700 F environ), alors que la vie y est encore plus chère. Mais la plupart des catégories ont un salaire d'embauche inférieur encore au SMIG, les salaires de plus de 500 à 600 F sont les moins fréquents.

De plus, à côté de ce SMIG officiel, existe aux Antilles tout comme en France un certain nombre de corps de métiers où il n'existe pas de minimum des salaires. Ainsi pour les gens de maison, en particulier pour les bonnes à tout faire, catégorie de travailleurs particulièrement exploitées - le salaire mensuel descend couramment en dessous de 150 F mensuels et dépasse rarement 250 F

L'un des secteurs-clé de l'économie aux Antilles est constitué par les domaines sucriers où travailleurs agricoles, ouvriers d'usines et petits planteurs, sont féroce~~ment~~ exploités.

En ce qui concerne les petits planteurs, depuis quelques années, les patrons usiniers ont mis au point un ingénieux système que les travailleurs et leurs syndicats ne cessent de dénoncer, avec juste raison, comme un vol inqualifiable.

Le petit planteur qui livre sa canne à l'usine ne se voit plus payer, comme par le passé, en fonction du poids de canne livrée, mais en fonction du poids et de la soi-disant richesse en sucre de cette canne. Le taux de "richesse saccharine" est estimé à l'usine, par des gens, payés par les patrons d'usine, ou par des services qui leur sont liés. Et ceci sans la moindre possibilité de contrôle de la part des petits paysans. Ceux-ci reçoivent à la livraison une avance complétée par une ristourne après commercialisation de leur production. Le petit planteur (propriétaire ou colon partiaire) des Antilles n'a absolument aucune prise sur le montant de cette ristourne qui dépend du cours mondial du sucre et du rhum, cours fixé par la confrérie internationale des magnats de l'agriculture, de l'industrie et de la finance.

Mais les usiniers ne se fatiguent pas toujours à calculer de façons aussi subtiles et compliquées que le taux de richesse saccharine pour pouvoir voler aux petits planteurs une large part du fruit de leur travail. Pour ne citer que cet exemple là, comme l'a écrit le syndicat des exploitants agricoles du MOULE (U.I.S.G.), l'usine Hayot opère une retenue illégale autant qu'arbitraire de 15 % sur la ristourne de 1968 (3,50 F par tonne de canne) accordée par l'état aux seuls planteurs et colons pour faire démarrer la récolte sucrière de 1971.

C'est l'arbitraire le plus total qui préside à la définition du montant des salaires alloués par les patrons à leurs ouvriers et employés. Arbitraire que ne peut qu'aggraver le caractère paternaliste des rapports d'employeurs à salariés dû à la prédominance des petites et moyennes entreprises et à l'existence d'une vaste réserve de chômeurs.

Une feuille volante intitulée "Combat Ouvrier" et circulant parmi les travailleurs en Guadeloupe même dénonçait récemment les exactions d'un petit patron du bâtiment, allant jusqu'à obliger ses ouvriers à travailler jusqu'à 1 ou 2 heures du matin, les obligeant ainsi à accomplir une journée de travail de près de 20 heures.

Ajoutons à cela que le paiement des heures supplémentaires ne se fait pas comme ici, sous une forme plus ou moins codifiée et réglementée, mais la plupart du temps sous la forme d'une espèce de "pourboire" accordé par le patron et sans aucune mesure, bien entendu, avec le travail effectué. Tel cet employeur, qui ayant fait faire 280 heures de travail à un de ses ouvriers, décide sans appel de ne lui payer que 230 heures.

Qu'en est-il des diverses formes d'aide publique ?

Les allocations familiales, si l'on compare les sommes allouées à une famille antillaise et celles allouées à une famille française, montrent d'importantes disparités, en défaveur de la famille antillaise.

Il faut dire que le gouvernement répond que la parité existe entre un département français et les D.O.M., de manière globale, c'est à dire que la somme globale destinée aux allocations familiales est proportionnellement la même.

Mais il n'est versé qu'un pourcentage de cette somme, directement aux familles, le reste étant réservé au fonctionnement des cantines, aux versements d'aide à l'amélioration de l'habitat, etc... En somme, l'état se sert de ces allocations pour financer des dépenses qui lui incombent. Ajoutons que périodiquement, on découvre que le préfet en exercice a utilisé cette somme à toute autre chose qu'à l'aide sociale.

Dans ces pays qui comptent près de 50 % de chômeurs, il n'existe aucune forme de secours chômage.

Les problèmes de la santé, de l'hygiène, des conditions sociales d'existence quotidienne, dans ces départements très particuliers, laisseraient parfois n'importe quel habitant du plus pauvre des départements français.

Aux Antilles, plus qu'ailleurs, mieux vaut ne pas tomber malade.

D'une part parce que les soins prodigués dans les hôpitaux sont plus qu'alléatoires, du fait de l'insuffisance du personnel, du manque de crédit, de la saleté des locaux hospitaliers, du manque d'isolement absolument strict entre contagieux et non contagieux, etc...

D'autre part, le coût des cliniques privées (coût ne garantissant pas pour autant hygiène et sécurité), des cabinets privés et des produits pharmaceutiques, grèvent lourdement les budgets déjà restreints de la couche travailleuse de la population.

Il suffit de signaler que les médicaments aux Antilles coûtent sensiblement plus chers qu'en France.

Rien n'est prévu, ni envisagé de façon à assurer un minimum d'hygiène collective. Il suffit de rappeler que dans des îles aussi petites que la Guadeloupe ou la Martinique, mouches, moustiques, blattes et toute autre vermine, souris et rat pullulent.

Des hordes de chiens errants envahissent chaque nuit toutes les villes et villages, y compris les capitales.

Toutes ces circonstances réunissant les conditions les meilleures pour que se propage avec une rapidité foudroyante le moindre début d'épidémie. D'autant plus que les conditions d'habitat sont au diapason du reste : petites cases en bois souvent sans électricité, ni eau courante, presque toujours sans sanitaire.

D'ailleurs, ces derniers jours, il y a eu 6 cases de brûlées dans le bidonville de Lauricisque à Pointe à Pitre.

Là vivent entassés dans des cases de bois près de 3.000 personnes dans les mares de boues, aux abords des décharges de la ville.

Près de la moitié de la superficie de la ville est ainsi couverte de ce type de bidonville et il en est à peu de chose près de même pour Fort de France, avec les quartiers Sainte-Thérèse, Terres Saint-ville.

Nous disions que le coût de la vie est plus élevé qu'en France. La nourriture coûte extrêmement cher, parce que l'importation massive de viande par les grosses sociétés a détruit progressivement toute possibilité d'élevage local.

Il en est ainsi de l'élevage de la volaille, du poulet, du boeuf de boucherie, etc...

D'autre part, parce que les cultures vivrières ont tellement reculé devant les cultures industrialisées (canne, banane, ananas) qu'il s'établit souvent un véritable marché noir de certaines denrées agricoles locales que l'on pouvait par le passé trouver à volonté.

La chéreté de la vie aux Antilles est d'ailleurs reconnue par l'état français qui accorde "40 % de vie chère" à ses fonctionnaires, dont il pense acheter ainsi la complicité ou la neutralité.

Tout ce qui vient d'être dit est aggravé par l'absence de crèches et garderies, l'inexistence de cantines ou restaurants d'entreprise, l'absence ou l'insuffisance des repas servis dans les établissements scolaires et universitaires, bref... par le fait qu'après trois siècles et demi de "civilisation française", on ne peut trouver aux Antilles le moindre embryon d'équipements collectifs.

Voilà la situation qui est faite aux travailleurs dans les prétendus DEPARTEMENTS D'OUTRE MER.

Voilà ce qui se cache sous la fiction de Guadeloupe et Martinique, départements français !

## UNE REPRESSION PARFOIS BRUTALE, PARFOIS INSIDIEUSE

Camarades,

En l'espace d'une semaine, le pouvoir colonial a frappé deux fois aux Antilles.

Le vendredi 4 février, la justice colonialiste organisait un procès au palais de justice de Fort-de-France contre trois jeunes martiniquais. Ceux-ci étaient accusés d'avoir participé à une manifestation un an auparavant. Le verdict :

INIMOD : 45 jours de prison ferme, plus 45 jours avec sursis.

BURDY : un mois de prison ferme, plus un mois avec sursis.

RAVIN : un mois de prison avec sursis.

Et cela, sans même que leur participation à la manifestation ne soit prouvée.

En Guadeloupe, le 10 février, deux militants, DEGLAS et DELVECCHIO étaient arrêtés et emprisonnés, parce que, mis sous contrôle judiciaire, à cause du soutien qu'ils avaient apporté aux grèves du début de l'année 71, ils avaient refusé d'aller signer à cet effet, une feuille de présence.

Ces condamnations et ces arrestations ne sont pas des cas d'espèce. Plusieurs autres interpellations eurent lieu. Si certains interpellés ont été remis en liberté assez rapidement, on est sans nouvelles des autres. Nous avons des raisons de penser que ces arrestations en préparent d'autres ; notamment de ceux qui sont déjà sous contrôle judiciaire, cette spécialité de la justice antillaise.

Ceux qui demeurent en détention le sont dans des conditions déplorables (13 par cellule) et sans que le régime politique leur soit reconnu.

A l'heure où nous parlons, quelques uns d'entre eux projettent d'entamer une grève de la faim pour protester contre cet état de choses, et pour que le régime politique leur soit reconnu.

Camarades, derrière l'image souriante que l'on essaie de donner des prétendus départements d'outre mer, il y a la réalité de ces agissements policiers.

La répression ne prend certes pas toujours le visage sans fard qu'elle prit en ce jour où, en 1967, les forces de l'ordre avaient assassiné une soixantaine de manifestants, et en avaient estropié des centaines, uniquement parce qu'ils avaient osé descendre dans la rue pour réclamer une augmentation de leur salaire. Depuis 67, s'il n'y a pas eu de répression aussi sanglante, il n'en reste pas moins que le colonialisme français a fait d'autres victimes. Au mois de mai de l'année dernière encore, le jeune Gérard NOUVET fut assassiné par un policier raciste à Fort-de-France, après les manifestations qui avaient marqué le voyage du ministre des DOM, Messmer, aux Antilles. et encore plus près de nous, le jeune CINAUR a eu le poumon traversé par une balle, parce qu'il avait osé manifester, avec d'autres jeunes, son mécontentement de ne pas trouver de place dans une salle de cinéma.

Ce sont là sans doute des cas extrêmes, les plus sanglants, les plus visibles de la répression colonialiste, mais pas du tout des cas uniques.

C'est de façon continue, que les populations antillaises subissent l'oppression du régime policier qui s'intensifie jour après jour. Cette oppression se manifeste sous différents aspects, les uns plus sournois que les autres, les uns plus violents que les autres, mais tendant tous au même but : intimider et décourager toute tentative de protestation.

Cette répression quotidienne vise d'une part tous les militants, syndicaux, anticolonialistes, et révolutionnaires. Il faut que tout individu susceptible d'exprimer, de concrétiser un tant soi peu la révolte de la grande masse des Antillais, soit décelé, surveillé, contrôlé et à la moindre occasion, arrêté. Il ne faut pas que subsiste la moindre possibilité pour les populations opprimées de s'organiser, résister et enfin balayer l'impérialisme et la bourgeoisie locale.

C'est pourquoi, le 4 février 1972, INIMOD, RAVIN, BURDY ont été jugés à Fort-de-France. Ils auraient participé, un an auparavant, le 12 et 13 février 1971, à une manifestation aux Terres Sainville. Ils auraient été armés et auraient concerté des actes de violences, ce qui, automatiquement les faisait tomber sous le coup de la loi anticasseurs. L'accusation, malgré ses efforts, n'a pu présenter que des témoins n'ayant pas été sur les lieux de la manifestation. Le seul témoin dont la déposition aurait pu être décisive, puisqu'il avait participé avec ses pieds, ses poings, et sa matraque à l'arrestation d'Inimod, il s'agit du gardien de paix SAINT-LOUIS Augustin, était parait-il dans l'impossibilité de se déplacer ce jour là ; il souffrait d'une bienheureuse entorse...

Voilà sur quel fondement reposait l'accusation ! Comme cela était visiblement maigre, il fut brusquement découvert que les trois accusés étaient armés au moment de leur arrestation : INIMOD aurait été trouvé porteur de deux pierres au moment où il fut appréhendé.

Il fallait faire des exemples. La conclusion du procureur apportait tout son sens à ce jugement révoltant : "INIMOD est un militant anti-impérialiste, il a pris des risques, il doit les assumer". On ne peut être plus clair.

Outre cette répression officielle restant dans le cadre d'une certaine légalité, il y a les agissements officieux des hommes de main, les agressions contre les militants perpétrés hors service par des hommes des forces de l'ordre.

L'ouvrier du bâtiment DINO n'a échappé à des kékis rouges qui voulaient le précipiter du haut d'une falaise que grâce au passage inopiné d'une voiture qui l'a pris à son bord. Bien sûr, sa chute devait passer pour être accidentelle. Devant des cas de ce genre, on ne peut s'empêcher de penser que la mort "accidentelle" de BALAGNE, un des dirigeants les plus radicaux et les plus respectés de l'Union des Travailleurs Agricoles, survenue en pleine grève l'année dernière n'était pas un accident. Au chauffard qui l'a écrasé, alors qu'il venait de sortir d'une réunion syndicale, le tribunal a d'ailleurs trouvé des circonstances atténuantes.

Une autre formule de tracasserie judiciaire particulièrement prisée par les autorités à l'encontre des militants, est le contrôle judiciaire. C'est pour ne pas en avoir respecté les règles, que deux militants anti-colonialistes, DEGLAS et DELVECCHIO, sont emprisonnés.

On leur reproche de ne pas s'être pliés aux exigences des autorités judiciaires. DEGLAS et DELVECCHIO avaient été accusés, avec d'autres militants, d'avoir participé aux diverses manifestations accompagnant la grève des lycéens et des étudiants de Pointe-à-Pitre en mars-avril 71. Ils avaient été laissés en liberté provisoire et tenus de se soumettre régulièrement à un contrôle judiciaire. Ils étaient tenus d'aller signer tous les 15 jours, une feuille de présence (registre spécial) au greffe du tribunal. Le contrôle judiciaire interdit toute participation à des réunions publiques (réunions politiques, culturelles et même le cinéma) interdit l'accès à l'université à moins d'y être inscrit ou d'y travailler, interdit également de prendre la parole en public et de quitter le territoire.

L'un d'entre eux a présenté une requête et a obtenu des autorités judiciaires la levée du contrôle. Il est vrai que ce militant a quitté aussitôt la Guadeloupe pour venir continuer ses études en France. DEGLAS et DELVECCHIO demandèrent à leur tour la levée du contrôle en ce qui les concernait, et n'ayant même pas obtenu une réponse, décidèrent de ne plus s'y soumettre. Pour avoir ainsi bravé le régime et l'ordre colonialiste, DEGLAS et DELVECCHIO sont aujourd'hui arrêtés, d'autres le seront très probablement, en attendant d'être jugés sur des faits inconsistants.

Le responsable de notre journal, Combat Ouvrier, est régulièrement convoqué à la police. Les feuilles volantes publiées également sous le titre Combat Ouvrier, mais sans référence juridique au journal et qui sont diffusées largement dans différents quartiers ouvriers de la Guadeloupe ont l'air de préoccuper beaucoup les autorités policières. Suffisamment en tous cas pour imposer au responsable de notre journal diverses tracasseries.

Mais au delà des militants, au delà de ceux qui sont susceptibles de devenir les porte-paroles et les organisateurs des opprimés Antillais, ce sont tous les opprimés que l'administration coloniale entend intimider.

Le régime policier ne touche pas seulement les militants. Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Capesterre, etc..., toutes les agglomérations sont quadrillées de policiers, de CRS, de képis rouges. Une force de répression raciste omniprésente rappelle à chaque Antillais que l'impérialisme français est bien là et qu'il entend y rester. Les contrôles policiers se multiplient. Ils deviennent pratiquement la règle la nuit. En sortant après 22 h, on est à peu près certain d'être interpellé, d'être soumis à un contrôle d'identité. Et on a de la chance si les policiers n'exigent pas une justification de votre présence dans la rue à cette heure tardive.

Les tracasseries des forces de répression ne sont au demeurant pas aveugles. Du moins pas toujours. C'est très consciemment par exemple que l'on cherche à décourager tout intérêt aux idées, à la politique, (oppositionnelles s'entend).

Pour ne citer que cet exemple là, bien mineur mais caractéristique : après une diffusion des feuilles volantes Combat Ouvrier, la police a emmené au commissariat un homme, simplement parce qu'il a été trouvé en train de lire un exemplaire de ces feuilles qu'il venait de recevoir. D'autres qui n'avaient aucun rapport avec notre journal Combat Ouvrier, reçurent la visite des policiers à domicile, soupçonnés qu'ils étaient, d'être des diffuseurs de ce journal.

Il s'agit en fait, là encore de donner de "sains réflexes" afin que vous refusiez le tract que l'on vous tend, de crainte des ennuis qui peuvent s'ensuivre. Et plus généralement, il s'agit d'inculquer à tout un chacun le réflexe de fuite devant tout ce qui n'est pas l'ordre établi, devant toutes les idées politiques qui ne sont pas le reflet de la politique officielle.

Les képis rouges, gendarmes et autres parasites qui symbolisent si bien le régime en place sont prêts à corriger le moindre écart, même chez les plus jeunes.

Un enfant de 14 ans a connu physiquement les conséquences d'une insolence à des flics qui passaient.

Pour leur avoir tiré la langue, il a été tabassé en pleine rue. Un autre, le jeune CATAN, a été arrêté (sans raison, peut-être confondu avec un autre), tabassé, enfermé pendant plus d'un mois, sans voir qui que ce soit, pas même ses parents. Il a dû se soumettre à la consultation d'un psychiatre aux ordres du procureur. Le comportement scandaleux des gendarmes qui l'ont arrêté a été couvert par la justice.

Comme nous l'avons déjà dit, le gouvernement poursuit un but bien précis. Ce climat policier dont le but est préventif, doit en intimidant et en décourageant toute tentative d'organisation et de résistance, permettre, si possible de faire l'économie d'une répression trop violente et sanglante.

Les autorités coloniales peuvent s'illusionner sur l'efficacité de cette politique. Elles auront peut-être réussi à intimider quelques uns. Elles auront inculqué à d'autres une certaine méfiance, une certaine habitude de cacher leurs sentiments. Mais par la même occasion, elles font tout pour que plus aucun Antillais n'ignore sa condition de colonisé ; elles font tout pour qu'un nombre croissant d'entre eux ait envie de se battre contre l'oppression.

La condamnation d'INIMOD et de ses coaccusés a été suivie d'une explosion de protestations, dans l'enceinte même du Palais de Justice de Fort-de-France où le verdict fut prononcé ; la police a dû charger à la grenade lacrymogène. Manifestations et meetings se succédèrent. Les autorités effarées firent fermer les 4 lycées de la Martinique.

En fait, l'arrestation d'un homme amène des milliers d'autres à se poser des questions, et des centaines d'autres à réagir. Le pouvoir colonial sera pris au piège de sa propre répression.

A bas la répression colonialiste !

Libération de tous les emprisonnés politiques !

Nous avons souligné le caractère policier et absolument anti-démocratique du colonialisme.

Situation coloniale : cela signifie que toute forme de manifestation de masse est toujours susceptible de se terminer dans un bain de sang.

Situation coloniale : cela signifie que des gendarmes peuvent enfermer pendant un mois un jeune homme, sans même le moindre semblant de motif, en étant couverts par les autorités judiciaires et cautionnés par le diagnostic d'un psychiatre officiel faisant passer l'emprisonné pour fou.

Situation coloniale : cela signifie encore que des policiers intervenant dans une banale échauffourée devant un cinéma tirent dans la foule blessant gravement un jeune homme, qu'un malheureux match de foot-ball doit souvent se dérouler dans un stade cerné de gendarmes et képis rouges.

C'est aussi la mutation d'office de fonctionnaires dont nous avons parlé plus haut, c'est encore les patrons refusant de respecter les lois sociales en vigueur en France.

Mais plus encore, la situation coloniale, c'est la profonde dépendance à la fois économique, sociale et politique des Antilles à l'égard d'une métropole qui les pille et exploite depuis 3 siècles.

Pendant plus de 3 siècles, les Antilles ont été une colonie riche, c'est à dire qui enrichissait une minorité de planteurs-propriétaires d'esclaves et des sociétés commerciales. Les îles à cette époque ont été mises en coupe réglée par les colonialistes. Pendant 3 siècles, les esclaves noirs puis les travailleurs ont sué sang et eau pour que s'entassent dans les banques françaises des millions de profit.

A cette époque, les Antilles étaient rentables, c'était "les perles" du système colonial français, comme la Jamaïque et Trinidad l'étaient pour le colonialisme britannique.

Après la période d'exploitation des épices, de l'indigo et du tabac, ce fut la période de la monoculture qui offrit encore de beaux jours aux capitalistes, pendant que les opprimés, transformés d'esclaves en travailleurs salariés, continuaient à supporter les chaînes de l'exploitation.

Aujourd'hui, la monoculture a conduit les Antilles dans une impasse, le sucre et la banane ne sont plus produits uniquement dans quelques pays tropicaux, mais dans la plupart des pays chauds et aussi dans ceux de la zone tempérée.

Quelles sont les conséquences d'une telle évolution et que proposent le gouvernement colonialiste ?

Aujourd'hui, les résultats du pillage qui consistait à exploiter au maximum les colonies pour concentrer les richesses dans la métropole apparaissent avec netteté :

- plus de 100.000 chômeurs pour une population totale de 600.000 personnes.

- Aucune perspective économique, la monoculture se renforce et se mécanise, au détriment des travailleurs évidemment.

- les jeunes en âge de travailler et les chômeurs n'ont que 2 possibilités : vivoter au crochet de l'un ou l'autre membre de la famille, compter sur la générosité de la nature pour ne pas crever de faim. D'ailleurs là, il faut mettre en lumière d'importantes modifications. En effet, de nombreuses espèces arboricoles sont en voie de disparition, (arbres fruitiers, forêts). L'équilibre naturel a été bouleversé par des déboisements et des modifications importantes et artificielles du relief.

Le gouvernement colonialiste ne fait rien contre cela, bien au contraire, il contribue lui même à ce déboisement. Ses protégés, les grands propriétaires fonciers coupent les collines afin d'accroître les surfaces plantées en cannes à sucre. De même les sociétés immobilières creusent à tort et à travers les mornes afin de réaliser des lotissements et construire les villas de leurs amis capitalistes. Chaque jour, les cultures vivrières reculent un peu plus, rétrécissent ainsi de plus en plus la seule voie de subsistance qui restait encore aux chômeurs.

Tout cela pour dire, que même s'il est vrai que la nature se montre généreuse sous les tropiques, le colonialisme lui, se charge de la transformer en marâtre.

La 2ème solution pour les jeunes et les chômeurs reste l'exil : le départ pour la France, l'émigration. S'il est bien vrai que les voyages forment la jeunesse et permettent à tous d'acquérir plus d'expérience, de rencontrer d'autres travailleurs, et donc d'accroître leur conscience de classe, il n'en reste pas moins que les travailleurs auraient préféré faire ces voyages dans d'autres conditions.

Face à tout cela, le colonialisme n'a rien à proposer, sachant très bien que ses plans sont sans efficacité, il a mis sur pied une opération émigration. Cela consiste, par le biais du BUMIDOM à aider les travailleurs qui veulent partir. L'on sait dans quelles conditions les jeunes qui arrivent ici sont logés dans les foyers du BUMIDOM.

De 5ème en 6ème plan, le colonialisme ressasse les mêmes vérités sur le manque d'emploi et de perspectives économiques. Ils continuent à préconiser une mythique industrialisation destinée à résorber le chômage.

En réalité, le gouvernement ne peut résoudre les problèmes qui se posent en Guadeloupe et Martinique, car ils font appel à des solutions que seule une révolution peut appliquer.

Comment régler la question du chômage et celle de la paysannerie, celle des faibles ressources des îles par rapport aux 650.000 bouches à nourrir sans une reconversion économique ? Comment opérer une telle reconversion sans toucher aux grandes propriétés foncières, sans attaquer les intérêts des sociétés commerciales qui importent à des prix de monopoles les marchandises de consommation courante ?

Nous ne nourrissons pas le rêve utopique de faire des îles antillaises des puissances industrielles : il n'en reste pas moins qu'il est possible d'y établir une économie qui soit orientée vers la satisfaction des besoins des masses populaires. Cela suppose l'organisation d'une agriculture vivrière et d'un élevage permettant à la population d'avoir le minimum nécessaire à une existence décente. Il est possible de transformer sur place certains produits, ce qui permettra de limiter les importations aux produits industriels de base nécessaires à l'agriculture, sans pour autant tomber dans le piège de l'autarcie.

Nous ne prétendons pas pouvoir établir dans le détail un programme économique pour la Guadeloupe et la Martinique. Mais nous savons dans quel sens nous devons nous battre. Nous savons qu'il faudra exproprier les grands propriétaires et les compagnies sucrières, nous savons qu'il faudra nationaliser le commerce extérieur dans le but d'orienter toutes les transactions économiques en fonction des besoins des masses pauvres et non en fonction des intérêts individuels de quelques négociants.

Tout cela, le gouvernement colonialiste ne pourra l'accomplir, car précisément, il est chargé de la protection de ces capitalistes, qu'il s'agisse des grands propriétaires de terres ou des sociétés d'importation etc... C'est en leur nom, qu'ils soient français, martiniquais ou guadeloupeens, que le gouvernement français maintient le régime colonial aux Antilles.

C'est en leur nom qu'il réprime toute velléité chez les travailleurs de s'émanciper des conditions infernales de l'exploitation capitaliste.

Nous avons montré que la situation coloniale recouvrait une situation sociale bien précise qui est celle de l'exploitation des travailleurs et du pillage des paysans pauvres, nous avons montré que dans la colonie, l'exploitation capitaliste se débarrassait des quelques oripeaux démocratiques qu'elle est tenue de conserver encore dans les nations industrialisées.

C'est contre cette oppression, contre cette exploitation que se dresseront et se dressent déjà les opprimés des Antilles.

La classe ouvrière, si faible soit-elle numériquement, si éparpillée qu'elle soit, du fait de la faiblesse de l'industrialisation, a toujours été la première à réagir, contre la situation qui est faite aux opprimés. ON peut même dire qu'avec les paysans pauvres, c'est la seule classe qui se batte réellement contre le régime colonial sous ses différents aspects.

Lorsque l'année dernière, les travailleurs agricoles et les paysans pauvres réclamaient la suppression du paiement de la canne suivant la richesse saccharine, et des augmentations de salaire pour ceux qui coupent la canne et la mettent en paquet et la transportent à l'usine, ils se sont heurtés, non seulement à l'intransigeance des patrons, mais également à la présence des forces de répression armées, et pas seulement dans le but de "faire voir sa force" mais aussi dans celui de s'en servir en assassinant les travailleurs. Et si l'année dernière, il n'y a pas eu de bain de sang comme à l'accoutumée, cela ne signifie pas que les travailleurs aient été moins actifs ou moins combatifs que par le passé, bien au contraire. C'est parce qu'ils avaient réussi dans tous ces mouvements de grève à cristalliser autour d'eux la sympathie de toutes les couches pauvres de la population, de la majorité de la jeunesse des écoles, lycées et facultés, et d'une partie des fonctionnaires, c'est donc à cause de l'ampleur du mécontentement que le régime n'a pas osé aller aussi loin qu'en 1967.

Sans avoir à remonter dans un passé éloigné, en regardant simplement les 12 mois écoulés, nous voyons que tous les secteurs ont été touchés par les grèves : grèves du bâtiment en Martinique et Guadeloupe, grève des agents hospitaliers, des chauffeurs de compagnies de transports, de l'électricité, des ouvriers agricoles, des employés de banque, de ceux de la Sécurité Sociale, ainsi que les agents d'Air France.

Et pour cette année, on peut penser que d'autres grèves vont reprendre. Déjà au début du mois de février, les agents de l'électricité, en Martinique et Guadeloupe ont lancé un mot d'ordre de grève qui a été immédiatement suivi de concessions importantes de la part des sociétés productrices d'électricité de Martinique et Guadeloupe, il y a eu aussi les deux grèves des enseignants contre les ordonnances d'octobre 1960.

On le voit, ce n'est pas la combativité qui manque aux travailleurs.

Comme nous le disions au début de ce meeting, le colonialisme se caractérise par des atteintes continuelles aux libertés démocratiques, et par l'existence d'un puissant régime policier destiné à intimider la population et décourager toute velléité d'organisation ou de propagande anticolonialistes.

Mais ce n'est là que la manifestation extérieure d'un régime qui étouffe toute possibilité d'expression originale ou indépendante, ce n'est là que la manifestation d'un régime qui maintient la grisaille la plus complète au point de vue de l'activité intellectuelle et ne permet que la gesticulation simiesque d'hommes de paille entraînés à répéter les propos de leurs maîtres.

Mais en réalité, les raisons profondes d'existence d'un tel régime résident dans la nécessité pour les capitalistes de tout faire pour maintenir les travailleurs sous le joug d'une exploitation renforcée. Celle-ci ne peut être maintenue que grâce à un système qui sème la peur, l'ignorance et la division parmi les travailleurs.

La raison profonde du système colonial, c'est de permettre à des patrons d'avoir une main d'oeuvre largement sous payée, docile et malléable à volonté. Car comment aurait-il été possible autrement de donner à des travailleurs des salaires de moins de 600 F autrement qu'en faisant régner la peur. Comment aurait-il été possible de contenir 50 % de la population active en chômage sans l'oppression de l'appareil de répression entretenu par le régime colonial ? Comment aurait-il été possible de traiter à longueur de journée des travailleurs de paresseux, de couillons, et même parfois de sales nègres ?

Le colonialisme a donc pour but essentiel de permettre l'exploitation des travailleurs par la force, la démoralisation et le conditionnement.

La lutte des travailleurs vise donc à la fois à la disparition du colonialisme, mais aussi à leur propre libération sociale. Les deux sont liées, et les travailleurs ont bien conscience qu'il ne peut être question d'obtenir l'une sans obtenir l'autre.

Car s'il est vrai que le colonialisme protège l'exploitation de la classe ouvrière, il n'est pas dit pour autant que la suppression de ce système aboutira automatiquement à la libération sociale des travailleurs.

Car bien des gens qui souffrent du système colonial ou le supportent mal, sont tout prêt à perpétuer l'exploitation capitaliste après une éventuelle défaite du colonialisme. Les candidats à la direction politique des Antilles sont nombreux. Nombreux sont ceux qui ne veulent voir dans la classe ouvrière que le "moteur" de la révolution, alors qu'eux-mêmes tiendraient le volant.

C'est pourquoi nous, à Combat Ouvrier, nous distinguons de tous les courants politiques luttant à l'heure actuelle contre le colonialisme français aux Antilles.

Nous sommes partisans de l'indépendance, de la Martinique et de la Guadeloupe, nous sommes prêts à nous battre farouchement avec tous les moyens utilisés par les masses au cours de cette lutte pour chasser des

Antilles les colonialistes et leurs valets locaux, mais nous sommes aussi farouchement opposés à toute utilisation des travailleurs comme masse de manoeuvre par des hommes politiques qui n'ont rien à voir avec la classe ouvrière. Nous pensons que la classe ouvrière doit prendre la tête du mouvement de libération nationale, non point par procuration, dans les fins de motions ou de résolutions de tel ou tel groupe politique, mais effectivement, réellement, physiquement en tant que classe agissante.

Et il n'y a là rien d'utopique ou de chimérique, car la classe ouvrière ne nous a attendus ni pour lutter, ni pour montrer son existence. De 1888 à 1971, en passant par les grandes grèves de 1910, 26, 36, 47-48, elle a prouvé qu'elle savait se battre en dépit de la sauvagerie et de la brutalité de ses adversaires. Elle a prouvé qu'elle existait et combattait.

Bien évidemment, le problème essentiel pour la classe ouvrière reste aux Antilles comme partout ailleurs, en cette période historique, celui de la direction révolutionnaire. Car, malgré sa combativité, malgré les sacrifices qu'elle a déjà fait et qu'elle consentira encore, la classe ouvrière pourrait se retrouver demain à la remorque de forces politiques non prolétariennes qui n'auraient d'autre but que de la détourner du pouvoir politique. Le problème reste donc, là comme ailleurs, la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire. Celui-ci sera le parti appartenant en propre à la classe ouvrière, celui qui préservera son indépendance de classe au sein du mouvement de libération nationale. C'est lui qui permettra d'éviter aux travailleurs les pièges que renferme l'unité nationale qui ne manquera pas de se réaliser contre le colonialisme.

Cette unité, grâce à leur parti, les travailleurs pourront la faire autour d'eux. Ils pourront regrouper tous les opprimés d'autres couches sociales pauvres, paysans, artisans, commerçants etc...

C'est ce parti qui fera que les pauvres, après avoir fourni le gros des combattants, seront capables aussi de fournir les hommes et les organismes qui dirigeront et à tous les échelons contrôleront la politique du pays.

La classe ouvrière aura su chasser le colonialisme, elle saura aussi gouverner si elle est guidée par son propre parti.

Et c'est à cette tâche, la construction du parti ouvrier révolutionnaire, que nous, à Combat Ouvrier, nous sommes attelés, afin que demain puisse naître une république démocratique des travailleurs aux Antilles, qui sera l'un des pas vers la conquête du pouvoir, dans le monde entier, par le prolétariat.